

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et d'Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE
Génération mouvement
Fédération de la Dordogne
(Association loi de 1901)



Arrondissement : Périgueux
Canton : Périgueux nord-est
Commune : Château-l'Évêque
Lieu-dit : les Martys
Édifice : Fontaine
DOSSIER n°

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

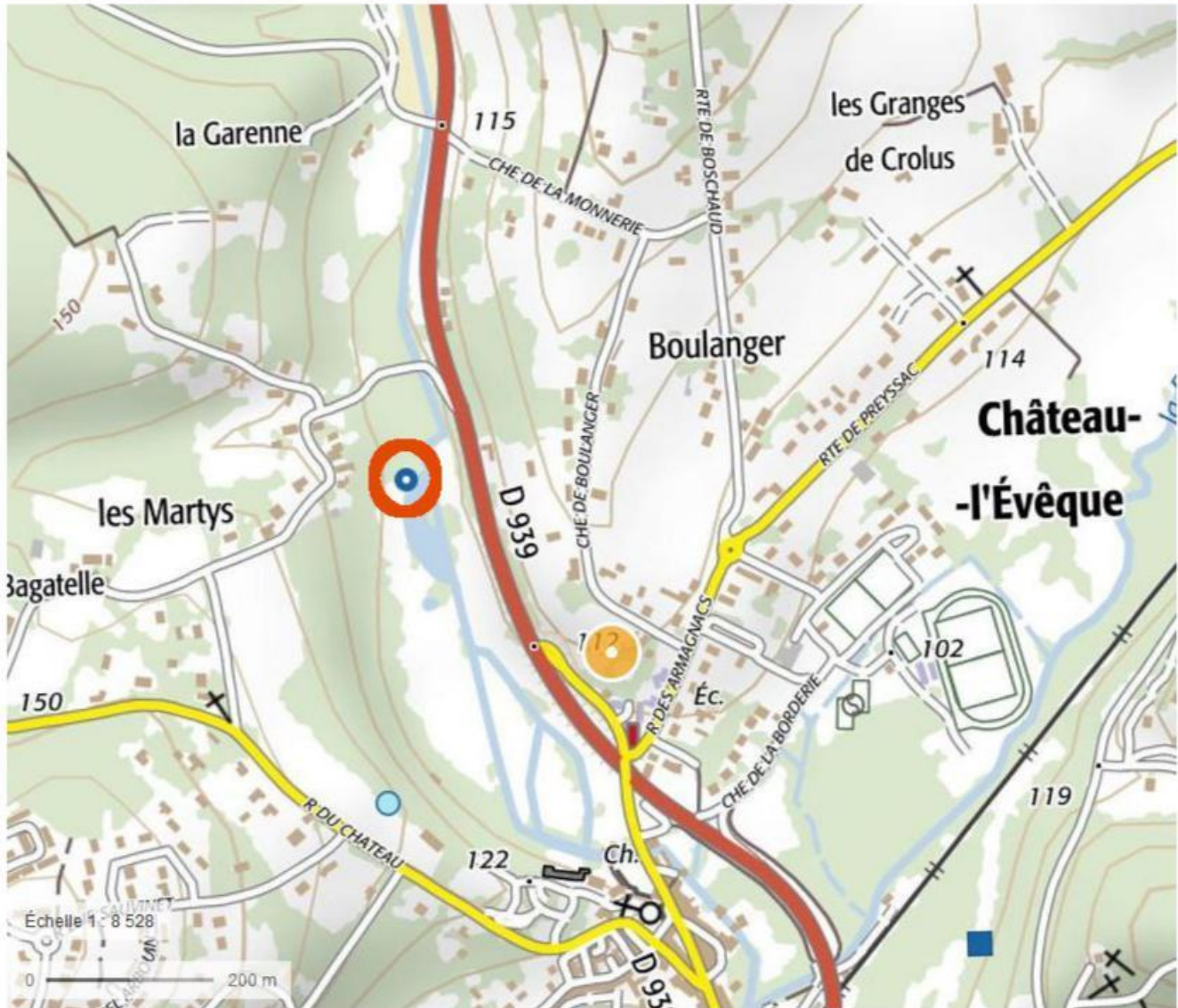
Références carte IGN :

Longitude (référée au méridien international) : 0.681993°

Latitude Nord : 45.25041°

Altitude : 107,49 m

Sauf indication contraire, les cartes sont représentées avec le « Nord en haut »



LOCALISATION CADASTRALE

Cadastre sur le site www.cadastre.gouv, mis à jour en CDIF le 08/12/2017, sur le site le 10/08/2018

Échelle d'origine : 1/2500

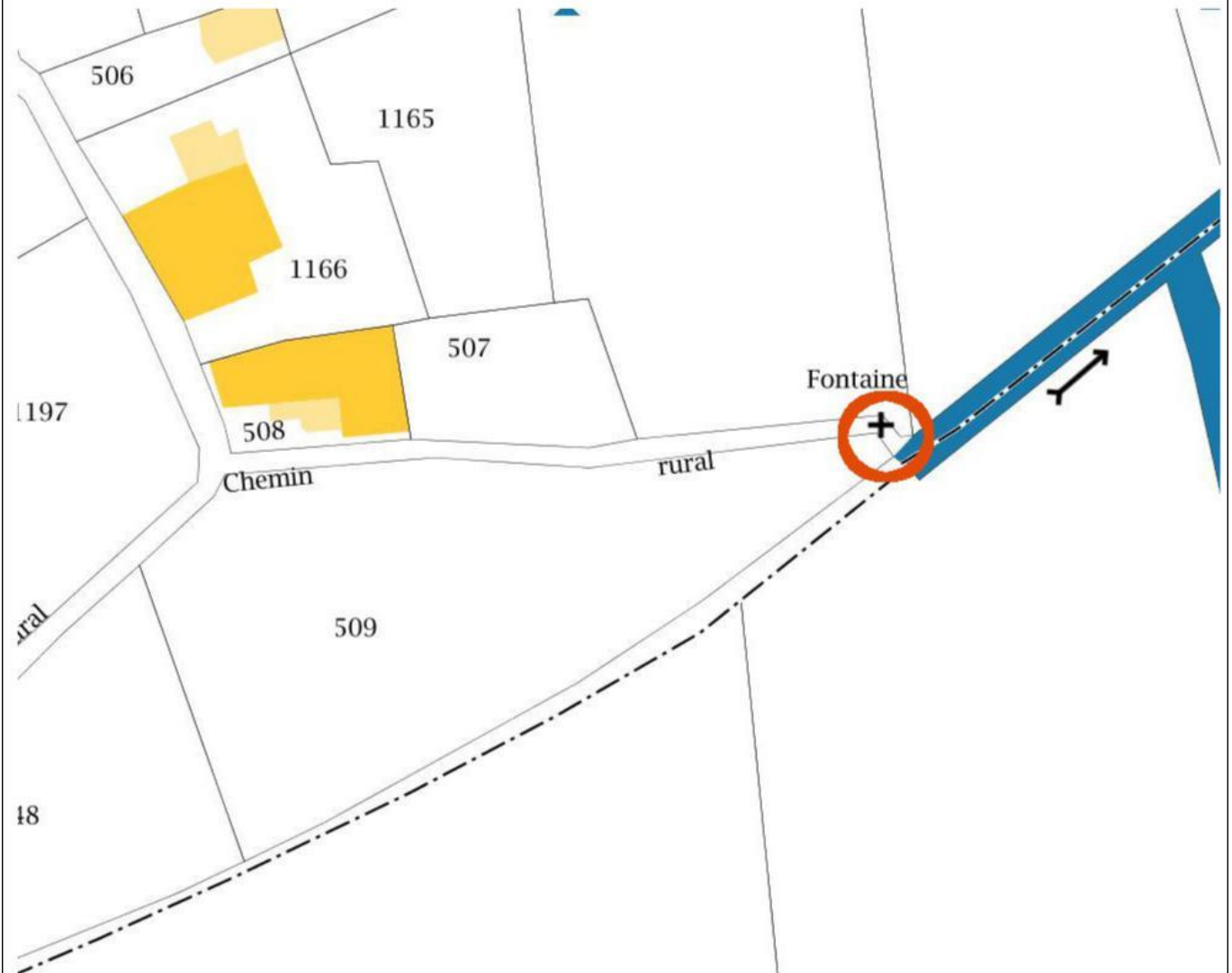
Section : D

Feuille n° D2

Parcelle n° Dp/509/456 Superficie : Nature : fontaine

Propriétaire : la commune

Sauf indication contraire, les cartes sont représentées avec le « Nord en haut »



LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date de : 18028

Échelle d'origine : 1/2500

Section : D dite du château

Feuille n° D2

Parcelle n°

Dp/782

Superficie :

Nature : puits

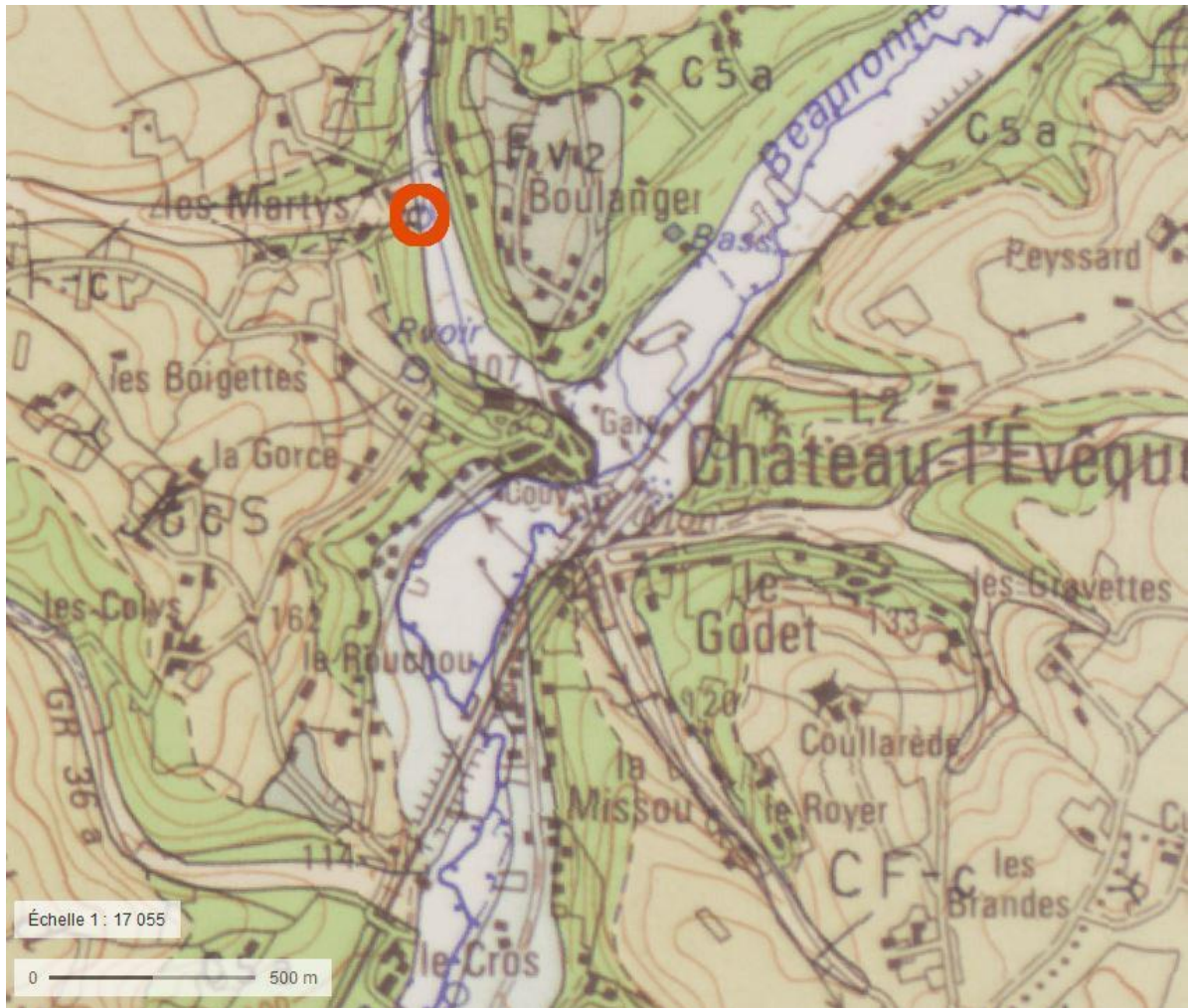
Propriétaire : la commune

Sauf indication contraire, les cartes sont représentées avec le « Nord en haut »



ENVIRONNEMENT

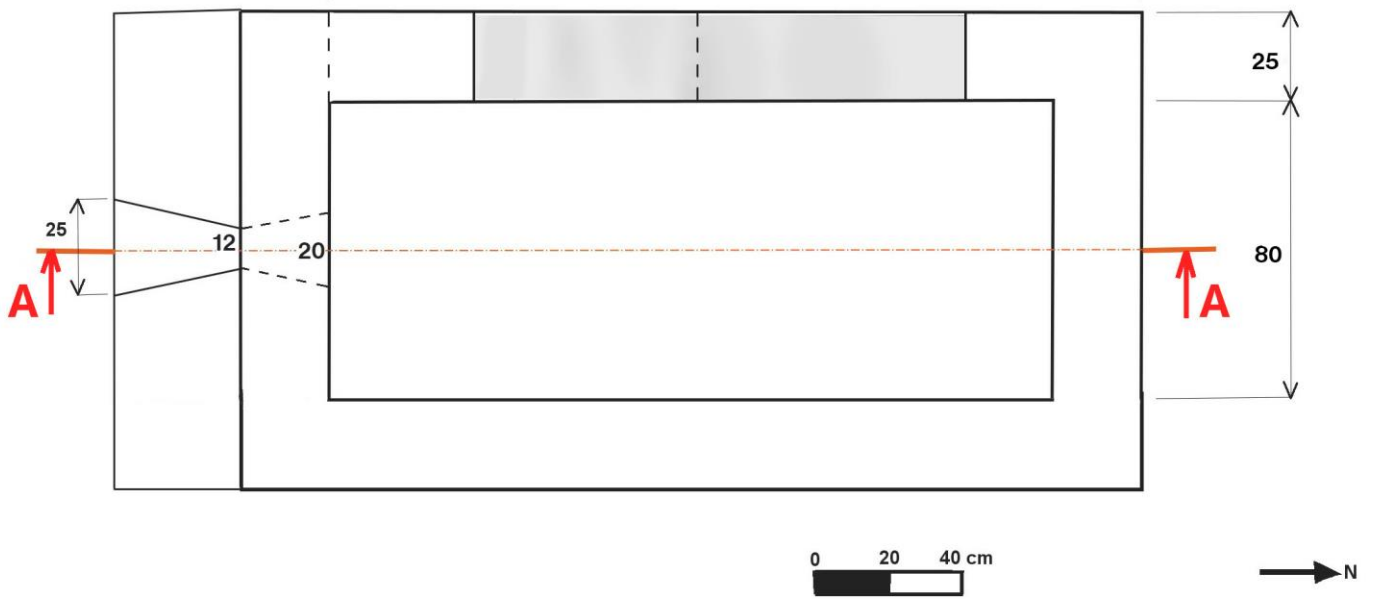
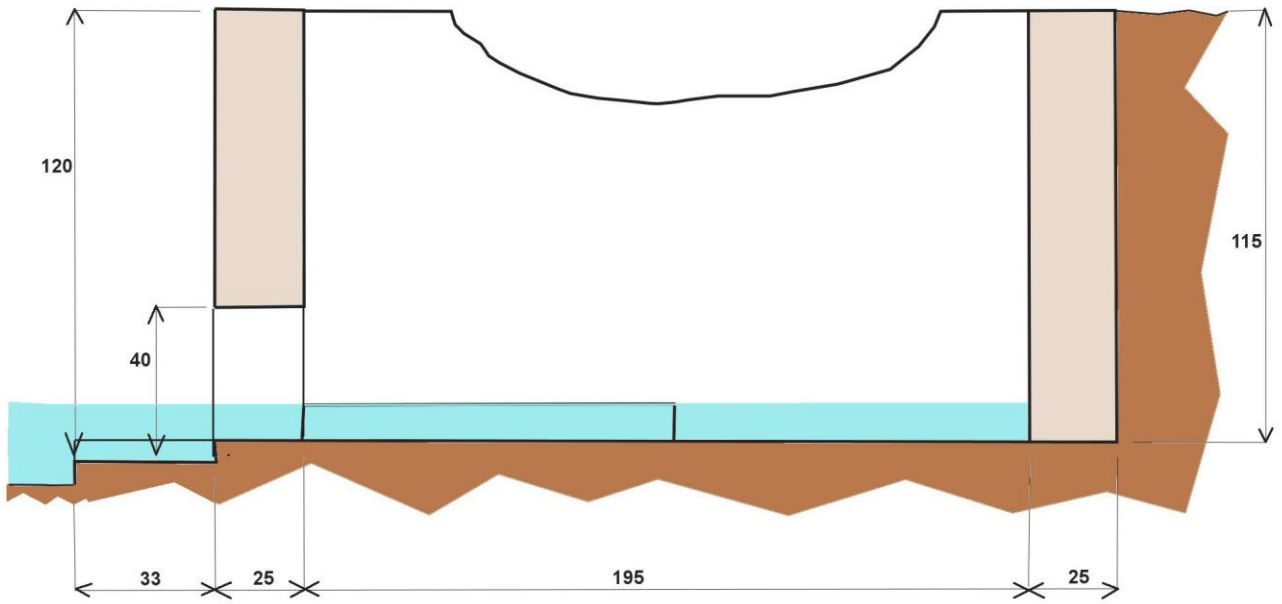
Carte géologique (B.R.G.M.) extraite de géoportail



Nature du sol et particularités paysagères :

DESCRIPTIF GRAPHIQUE

coupe A-A



DESCRIPTIF ÉCRIT

La fontaine se trouve en bas du village des Martyrs, adossée au talus, dans les bois. Pour y accéder il faut emprunter un sentier très pentu qui traverse une propriété privée.

L'eau sourd de l'angle sud-ouest. Un bassin de plan rectangulaire (195 cm sur 80) a été bâti avec de gros blocs de pierre calcaire larges de 25 cm. Un orifice rectangulaire haut de 40 cm, large de 20 dans le bassin et de 12 à la sortie, ménagé dans la paroi sud, permet à l'eau de s'écouler. Elle forme un petit ruisseau qui va rejoindre plus loin le Mesplier. À environ 1 mètre-1,50 mètre une petite arche en pierre en plein cintre, fermée d'une grille à l'arrière, enjambe le ruisseau.

À l'est, le bas de la paroi est ouvert : on ne sait s'il s'agit d'une autre source ou d'un écoulement souterrain. Le haut de ce muret s'abaisse irrégulièrement vers le centre sur une profondeur de 25 à 30 cm sans que l'on sache si c'était volontaire ou si c'est dû à l'usure.

Sur le sol du bassin se trouve une très grosse pierre calcaire, de forme irrégulière, qui en occupe presque toute la surface. Selon la voisine, il en a toujours été ainsi.

DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Photo aérienne (Géo portail)



HISTORIQUE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

Cette fontaine semble très ancienne. En 1828, sur le cadastre napoléonien, figure à cet endroit un « puits ».

On ne trouve pas grande information à son sujet dans les délibérations du conseil municipal, sinon qu'en 1905, elle fait partie des fontaines les plus abondantes de la commune avec celles des Godets et de Preyssac. Le conseil décide de faire un projet pour les réparer.

Le 10 septembre 1911, le conseil évoque une pétition des habitants des Martyrs et de Boulanger car la fontaine se trouve en mauvais état.

Le 19 juillet 1936, le conseil décida de pourvoir la fontaine des Martyrs d'un appareil permettant de puiser l'eau sans danger : on ne trouve plus aucune trace d'un tel appareil ...

Il n'y eut jamais de lavoir à cet endroit : les habitants utilisaient directement le ruisseau du Mesplier. Le 25 janvier 1956, le conseil municipal était informé que profitant de la sécheresse, un lavoir avait été construit à la fin de l'année 1955, comme il l'avait été décidé par la délibération du 6 décembre 1953. Il était précisé que le lavoir avait été édifié sur le Mesplier, tout près du ponceau sur le chemin rural, « à l'emplacement même où de temps immémorial les gens du village s'en servaient comme lavoir. » Ce lavoir est maintenant démolé, on en devine les traces sur la berge du ruisseau.

Sources orales : la voisine

Sources écrites :

Délibérations du conseil municipal (archives municipales de Château-l'Évêque)

DEVENIR DE L'ÉDIFICE OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR

Le chemin d'accès aurait besoin d'être dégagé, de même que la fontaine qui commence à être envahie par la végétation.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Noms et prénoms des rédacteurs : Catherine Schunck (antenne de Périgueux)

Dossier achevé le : 17 septembre 2018

PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE

Extraits des délibérations du conseil municipal

06/08/1905

Fontaines
Communales

M. Tasserieu parle ensuite des fontaines communales. Il fait ressortir que dans les étés très chauds, une grande partie de la population n'est pas pourvue de l'eau nécessaire à ses besoins. Il serait urgent de se préoccuper de cet état de choses. La commune pourrait au moyen d'une subvention communale obtenir un secours qui lui permettrait de réparer les fontaines les plus abondantes, c'est à dire celle du Godet, celle des Martyrs et celle de Treysac.

M. le Maire fait observer qu'avant de s'engager dans des réparations il serait bon de faire dresser un projet.

Le Conseil municipal partage l'avis de M. le Maire et le charge d'étudier la question.

10/09/1911

Fontaine des
Martyrs.

Toujours à la même séance. M. le Président présente une pétition émanant des habitants des Martyrs et de Boulanger relative à la fontaine des Martyrs. Cette fontaine alimente d'eau potable deux villages assez importants, et se trouve en mauvais état.

L'assemblée s'intéresse à la question et sans la résoudre sur le champ émet le vœu que chacun de ses membres, dans sa région, recherche les améliorations à faire aux fontaines et évalue à peu près les dépenses à prévoir.

19/07/1936

Se à M. Raffard

Le Conseil décide de fournir la fontaine des Martyrs d'un appareil permettant de puiser l'eau sans danger, et vote une somme de 111 000 francs.

25/01/1956

Fontaine des Martyrs

Par délibération en date du 6 Décembre 1913 le Conseil avait prévu la construction d'un baril au village des Martyrs dont le devis s'élevait à la somme de 118 490 francs. et décidé sa mise en œuvre.

Par arrêté Préfectoral en date du 7 Juillet 1914 M^r le Préfet fait connaître qu'une subvention de 81698⁰⁰ est accordée au titre du plan d'équipement national.

Profitant de la recherche du murseau le Conseil municipal a procédé à la réalisation du projet.

M^r le Maire demande au Conseil de vouloir bien voter les crédits nécessaires au paiement de l'entretien soit 118 490 - 81698 = 126 792 francs.

Où M^r le Maire le Conseil vote les fonds nécessaires pour paiement des frais engagés. Cette somme sera prise sur le Chapitre III art 5. du budget primitif. Intérieur des bâtiments communaux.